

## Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 31 janvier 2008 à 18 h 30.

Absents et excusés : G. COURTOIS, C. LOCATELLI, conseillers

Absente : C. BOCAGE, conseillère.

La séance est ouverte à 18 h 32.

### 1. Finances du CPAS

Madame DASSONVILLE, Présidente du C.P.A.S. présente les projets de budget 2008 du Centre.

Nos actions seront basées sur les grands principes de la fonction publique : égalité des « usagers, continuité et régularité des services publics ainsi que la mutabilité.

En 2008, le Conseil s'efforcera de mettre en place entre autres :

- une antenne « titre-services » concernant le repassage du linge avec la récolte des paniers à domicile,
- l'inauguration de nouveaux bureaux pour le service administratif qui offrira un espace de travail ergonomique et fonctionnel,
- l'inauguration des bureaux réaménagés pour le service social qui respecteront la confidentialité et l'intimité des bénéficiaires et des travailleurs ;
- des travaux d'entretien nécessaires à la Maison de repos seront effectués,
- l'ouverture d'une épicerie sociale verra le jour,
- le projet I.D.E.S.S. sera abordé
- une réflexion se déroulera sur l'aménagement des abords de la Maison de repos,
- le lancement d'une cellule d'encadrement des personnes travaillant dans le cadre de l'article 60.

Les différentes fonctions du budget sont ensuite passées en revue.

A noter, en dépenses :

- fonction 050 : l'impact des assurances réparti sur les différents services,
- fonction 104 : une embauche Maribel social et un reclassement de personnel qui engendrent une diminution des coûts,
- fonction 8103 : médiation des dettes : un reclassement de personnel,
- fonction 8105 : commission locale d'avis de coupures : dépense étalée sur deux ans, les recettes aussi,
- fonction 831 : aide sociale : embauche d'un responsable Maribel social, les dépenses de transferts diminuent ;
- fonction 8341 : maison de retraite : augmentation dépenses de personnel (1 emploi), la dette part état diminue ;
- fonction 8445 : nettoyage à domicile : en augmentation suite au reclassement de personnel opéré,
- fonction 8449 : titres service : augmente, car l'activité augmente,
- fonction 924 : maisons personnes âgées : frais d'électricité en hausse.

En recettes :

- fonction 00 : quote-part communale de 1.140.859,46 , l'augmentation de 2 % n'a pas été demandée,
- fonction 104 : augmentation subsides : Maribel social,
- fonction 8105 : diminution, recette étalée sur deux ans (cfr. dépenses),
- fonction 831 : aide sociale : augmentation suite à l'introduction de dossiers subvention
- fonction 834 : augmentation de 100.000 par rapport à 2007 ;
- autres services : augmentation en proportion des demandes.

Au service extraordinaire, les projets repris ci-avant sont prévus.

Le service ordinaire est en équilibre au montant total de 3.832.723,27 , le service extraordinaire est également en équilibre au montant total de 334.000 .

La Présidente remercie la secrétaire communale, le Conseil de l'Action sociale et le Collège pour leur soutien.

Nelly VERCAUTEREN s'inquiète de la date d'occupation de l'ancienne agence Dexia ? Les services techniques communaux et du CPAS s'y activent, les petits aménagements à y opérer sont programmés.

Robert VERDONCK intervient de manière générale sur le budget présenté, il est heureux que le CPAS ait fait face à ses engagements et que la somme prévue au budget communal soit respectée. Les conditions sont réunies pour faire face aux besoins de la population, il faudra être vigilant au respect de délais raisonnables pour que ce qui a été prévu soit terminé pour fin 2008. Le bâtiment à vendre à la rue Philippart procurera des recettes supplémentaires qui permettront d'autres pistes d'action sociale.

Le Bourgmestre demande la mise en conformité de la Maison de retraite le plus vite possible.

Samuel VINCENT signale n'avoir reçu le budget que ce matin et que le groupe A.C. ne veut pas voter.

La secrétaire communale présente des excuses au nom de l'administration, les documents n'ont pas été transmis en même temps que le rapport de politique générale par confusion, néanmoins ils étaient bien disponibles au secrétariat depuis le jour d'envoi de la convocation.

Alain BOUCAUT rappelle que tous les groupes du Conseil communal sont représentés au sein du Conseil de l'Action sociale. Il félicite le CAS pour la part communale non augmentée et pour la répercussion des dépenses dans les différentes fonctions, ce qui rend le document plus transparent.

Il est procédé au vote.

Par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (le groupe AC), le Conseil communal approuve les budgets ordinaire et extraordinaire 2008 du C.P.A.S.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Alain BOUCAUT

## 2. Synode de l'Eglise Protestante de Belgique

La modification budgétaire n° 1/2007 fait apparaître une augmentation de la part communale de 1.249,30 à répartir sur les trois communes. Pour Antoing, la somme s'élève à 473,62 (calcul basé sur le nombre d'âmes)

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 3. Fabriques d'Eglise

Madame DELEPINE présente les budgets des Fabriques d'Eglise, les augmentations de l'intervention communale sont dues à l'indexation des salaires et à la hausse de l'énergie.

Monsieur VERDONCK recadre la législation applicable aux Fabriques d'Eglise.

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable sur les budgets présentés, moyennant la prise en compte des remarques émises par la commune :

Fabrique d'Eglise de Bruyelle - Intervention communale s'élève à 9.923,90

Fabrique d'Eglise d'Antoing - Intervention communale s'élève à 30.739,22

Fabrique d'Eglise de Fontenoy - Intervention communale s'élève à 9.070,32

Fabrique d'Eglise de Péronnes - Intervention communale s'élève à 10.225,30

Fabrique d'Eglise de Maubray - Intervention communale s'élève à 11.632,30

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Viviane DELEPINE

#### 4. Copropriétés Résidence de la Poste et Résidence Edouard Sourdeau.

*Le rôle de Syndic dans ces deux copropriétés sera assuré par la Ville d'Antoing. A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur Bernard BAUWENS comme Président pour chacune d'entre-elles.*

Agents traitants : Carine DUDANT et Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 5. Police Administrative

*A la demande de services de police, il est proposé d'ajouter un article 240-26° afin de soumettre à l'amende administrative celui qui contrevient aux dispositions des articles 167 à 172 du règlement général de police relatifs à la destruction des déchets végétaux et des opérations de combustion.*

*Par ailleurs, à la demande du Ministère des Classes Moyennes, une modification doit être portée à l'article 20 de l'annexe 1 du règlement général de police pour être en conformité avec la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines. Il en découle que l'article 21 peut être supprimé.*

*A l'unanimité, le Conseil communal approuve ces modifications.*

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

#### 6. Urbanisme

*Conformément aux dispositions de l'article 127 du CWATUP, la société INFRABEL a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la prolongation du couloir sous voie de la gare d'Antoing. Cette demande impliquant une modification de la voirie (réalisation d'un trottoir de jonction entre la rue Philippart et la rue de la Station et reprofilage de la voirie en hydrocarboné), le Conseil Communal doit se prononcer sur la partie voirie de la demande. A noter que l'enquête publique n'a suscité aucune remarque.*

*A l'unanimité, le Conseil marque accord sur ce point.*

*Le groupe AC attire l'attention sur l'inaccessibilité du quai n° 2 aux personnes handicapées, le Collège y sera attentif.*

Politique responsable : Jean-Pierre RENAUT

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

#### 5. Rénovation Urbaine

A) Convention-exécution 2001 Avenant n° 2

*Sur base du décompte final des travaux de parachèvement de l'immeuble n° 41 Grand'rue et « passage îlot », la Région Wallonne propose un avenant n° 2 à la convention-exécution 2001 couvrant la subvention pour ces travaux. Cet avenant fixe la subvention régionale à 791.036,88 (initialement, elle était fixée à 671.318,71 ). A l'unanimité, le Conseil communal approuve cet avenant à la convention-exécution 2001.*

b) Convention-exécution 2004 Avenant n° 1

*Sur base du dossier définitif relatif aux travaux de démolition et de reconstruction des immeubles sis Grand'rue n° 35 et 37 à Antoing (maisons Dellis-Fauconnier), la Région Wallonne propose un avenant n° 1 à la convention-exécution 2004 fixant le montant de la subvention régionale à 670.000 au lieu de 340.000 initialement. A l'unanimité, le Conseil communal approuve l'avenant n° 1 à la convention-exécution 2004.*

c) Convention-exécution 2007

*La Région Wallonne a transmis une proposition de convention-exécution 2007 afin de poursuivre l'opération de rénovation urbaine du Quartier du Centre. Elle octroie une subvention de 90.300 pour la réalisation des travaux d'aménagement partiel des voiries intérieures (projet déposé en urgence pour pallier les problèmes d'infiltrations d'eau dans les immeubles sis rue Edouard Sourdeau et estimé à 150.480 TVAC).*

*A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.*

*Politique responsable : Didier DUDANT*

*Agent traitant : Pascal DETOURNAY*

### *5. Développement rural*

*En date du 21 novembre 2007, la Commission Locale de Développement Rural a émis un avis favorable sur l'avant-projet relatif aux travaux d'aménagement du cœur de Bruyelle. Ce projet prévoit l'aménagement de la Place du village, du parvis de l'école et du parvis de l'église Sainte-Rictrude. Ces travaux sont estimés à 646.288,83 TVA et honoraires compris.*

*Pour rappel, ces travaux ont fait l'objet d'une convention-exécution 2006 signée par le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme Benoît LUTGEN en date du 05 juin 2006.*

*A l'unanimité, le Conseil communal approuve l'avant-projet.*

*Politique responsable : Didier DUDANT*

*Agent traitant : Pascal DETOURNAY*

### *5. Site d'activité à réaménager*

*Monsieur Vincent CARBONNELLE, architecte, auteur de projet a déposé les cahier spécial des charges, plans, métrés, estimation pour les travaux d'assainissement de l'ancienne maison du peuple de Calonne dans le cadre des sites d'activité à réaménager. Ces travaux, subsidiés à 100 %, sont estimés à 671.075,00 TVAC. Le délai d'exécution est fixé à 200 jours ouvrables. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les cahier spécial des charges, plans métrés et estimation, choisit l'adjudication publique comme mode de passation du marché et en fixe les conditions.*

*Politique responsable : Didier DUDANT*

*Agent traitant : Pascal DETOURNAY*

### *5. Travaux d'aménagement de l'îlot central du rond-point de Bruyelle*

*En date du 20 décembre dernier, le Conseil Communal avait émis un avis favorable sur la convention proposée par le M.E.T. accordant une somme forfaitaire de 12.500 pour les travaux d'aménagement de l'îlot central du rond-point de Bruyelle. Ce projet a été élaboré gratuitement par une architecte paysagiste engagée par le Centre d'Essai Horticole de Wallonie dans le cadre d'un projet européen.*

*A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les cahier des charges, plan, métré, estimation du projet, choisit l'adjudication publique comme mode de passation du marché et en fixe les conditions. A noter que ce marché sera passé conjointement avec la commune de Brunehaut sur base de l'article 19 de la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics.*

*Le Conseil Communal sollicite les subsides auprès du Commissariat Général au Tourisme. Ce dossier commun avec la commune voisine fera l'objet d'une convention avec Brunehaut pour la gestion du marché public et la redistribution des subsides. La commune de Brunehaut jouera le rôle de commune pilote et interviendra au nom collectif dans l'attribution et l'exécution du marché.*

*Ce point est admis à l'unanimité.*

*Politique responsable : Didier DUDANT*

*Agent traitant : Pascal DETOURNAY*

## 5. Procès-verbal

*Les procès-verbaux des séances du 29 novembre et 20 décembre 2007 sont admis à l'unanimité.*

*Agent traitant : A. LINGLIN*

*Politique responsable : B. BAUWENS*

## 5. Questions orales

*En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur;*

*- Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VINCENT au sujet du projet de centre de nature et de glisse.*

*- Monsieur BAUWENS répond à Madame CAMBERLIN au sujet de l'annonce en 2006 de la construction de 150 logements sur Bruyelle.*

*La séance est levée à 19 h 45.*

*PAR LE CONSEIL :*

*La secrétaire,*

*A. LINGLIN.*

*Le Président,*

*B. BAUWENS.*